

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0401**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Plan de cession - Cession au profit de Mme Claudine Notter des lots n° 5, 24 et 27 dans un immeuble en copropriété situé 48, rue Voltaire

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

**Commission permanente du 7 septembre 2015****Décision n° CP-2015-0401**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Plan de cession - Cession au profit de Mme Claudine Notter des lots n° 5, 24 et 27 dans un immeuble en copropriété situé 48, rue Voltaire**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la Métropole de Lyon se propose de céder, au profit de madame Claudine Notter, locataire occupante, 3 lots dans un immeuble en copropriété situé 48, rue Voltaire à Lyon 3°, cadastré AO 89.

Il s'agit du lot numéro 5 correspondant à un logement situé au 2° étage, d'une superficie de 43 mètres carrés environ, auxquels sont affectés les 65/ 1000 des parties communes générales attachés à ce lot, ainsi que les lots n° 24 et 27 correspondant respectivement à une cave et un grenier, auxquels sont affectés les 1/1000 des parties communes générales attachés à ces lots.

Suivant les termes du compromis, la Métropole de Lyon céderait ce bien, occupé selon un bail verbal, au prix de 43 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 16 mars 2015, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, au profit de madame Claudine Notter, pour un montant de 43 000 €, des lots n° 5, 24 et 27 dans un immeuble en copropriété situé 48, rue Voltaire à Lyon 3°.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4495, le 26 janvier 2015, pour la somme de 12 735 000 € en dépenses.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 et donnera lieu aux écritures suivantes : produit de la cession : 43 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.**